PUBLI-REDACTIONNEL

GROUPE PASTEUR MUTUALITÉ ADOHA

# PROTECTION JURIDIQUE :

## UNE ASSURANCE ESSENTIELLE POUR LES MASSEURS-KINÉSITHÉRAPEUTES

*Les masseurs-kinésithérapeutes exercent une profession exigeante, essentielle dans notre système de soins. Pourtant, comme tout professionnel de santé, ils ne sont pas à l'abri de litiges dans leur vie professionnelle ou privée. Pour se prémunir contre ces situations, l'assurance protection juridique s'avère un outil indispensable. Elle couvre non seulement les frais de procédure et fournit également une assistance en cas de différends avec des tiers. Explications.*

### L'ASSISTANCE JURIDIQUE : UN SOUTIEN POUR RÉSOUDRE VOS LITIGES

En cas de litige, la première étape consiste souvent à obtenir des informations juridiques. Les professionnels bénéficient d'un service d'assistance téléphonique qui leur permet d'avoir des réponses rapides dans tous les domaines du droit. En parallèle, des juristes peuvent intervenir amiablement en contactant la partie adverse pour tenter de résoudre le conflit à l'amiable, sans avoir recours à la justice. Cette démarche permet d'éviter des procédures longues et coûteuses.

### L'ASSISTANCE FINANCIÈRE : UNE PRISE EN CHARGE EN CAS DE PROCÉDURE

Si une résolution amiable n'est pas possible, la protection juridique prend alors en charge les frais liés à une procédure judiciaire. Que le kinésithérapeute soit plaignant ou défendeur, il est soutenu financièrement dans la prise en charge des frais liés aux interventions d'avocats, d'huissiers ou d'experts. Ce soutien peut s'avérer crucial pour défendre ses droits sans subir un lourd impact financier.

Les cas de litiges peuvent prendre des formes diverses. Par exemple, en cas de désaccord avec un bailleur concernant le local professionnel, la protection juridique intervient pour informer le professionnel de ses droits et prendre en charge les frais d'un avocat si nécessaire. Un autre exemple classique est le litige avec un patient devant le Conseil de l'Ordre. La protection juridique offre alors un soutien stratégique pour rédiger des réponses et assurer la défense du kinésithérapeute devant la Chambre disciplinaire.

### UNE ASSISTANCE TECHNIQUE : PROTÉGER VOTRE E-RÉPUTATION

LA RÉPUTATION EN LIGNE EST DEVENUE UN ENJEU MAJEUR POUR TOUS PROFESSIONNELS DE SANTÉ. DES CONTRATS DE PROTECTION JURIDIQUE INCLUENT DÉSORMAIS UNE GARANTIE E-RÉPUTATION, QUI PROTÈGE LES KINÉSITHÉRAPEUTES CONTRE DES ATTAQUES NUMÉRIQUES TELLES QUE LA DIFFAMATION OU L'USURPATION D'IDENTITÉ. QUE CE SOIT UN COMMENTAIRE INJURIEUX SUR UN FORUM OU UN FAUX COMPTE FACEBOOK, CETTE GARANTIE PERMET DE DÉFENDRE L'IMAGE ET LA CRÉDIBILITÉ DU PROFESSIONNEL.

### NOTRE CONSEIL

La protection juridique constitue une véritable bouée de sauvetage pour les kinésithérapeutes. Elle vous permet de vous concentrer sur votre métier sans avoir à craindre les conséquences financières et émotionnelles d'un litige. Qu'il s'agisse de résoudre un différend professionnel, de défendre vos droits devant les tribunaux ou de protéger votre réputation, souscrire à une protection juridique vous assure un soutien précieux et renforcera votre sérénité au quotidien.

Partenaire

SNMKR
SYNDICAT NATIONAL DES MASSEURS KINESITHÉRAPEUTES RÉÉDUCATEURS

***Pour vos besoins de protection, n'hésitez pas à faire appel à l'expertise d'Adoha votre partenaire de confiance en matière d'assurance kinés. Pour plus d'informations, visitez www.adoha.fr ou contactez-nous au 01 40 93 19 99.***

www.adoha.fr.

**GPM Courtage -** société par actions simplifiée de courtage d'assurance au capital de 221 812 euros régie par le Code des Assurances, immatriculée au RCS Paris n° 380 431 445 et à l'ORIAS pour l'activité de courtage d'assurance sous le n° 07 023 091 dont le siège social est sis 1 Boulevard Pasteur – 75015 PARIS.

Document à caractère publicitaire